

QUESTION ORALE H-0719/08

pour l'heure des questions de la période de session d'octobre 2008
posée conformément à l'article 109 du règlement
par Manuel Medina Ortega
au Conseil

Objet: Sécurité aérienne

Compte tenu de la récente augmentation du nombre des accidents d'avion, comme en témoignent ceux qui se sont produits ces derniers mois à différents endroits du monde, le Conseil estime-t-il que les normes internationales et les procédures actuelles en matière de sécurité aérienne sont suffisantes ou, au contraire, que de nouvelles initiatives doivent être prises afin de garantir la sécurité des citoyens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace aérien européen?

Dépôt: 09.09.2008
es